



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
24 octobre 2001  
Français  
Original: anglais

---

### **Lettre datée du 23 octobre 2001, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'une communication datée du 19 octobre 2001 que j'ai reçue du Secrétaire général de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir le porter à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

*(Signé)* Kofi A. **Annan**



**Annexe**

**Lettre datée du 19 octobre 2001, adressée au Secrétaire général  
par le Secrétaire général de l'Organisation du Traité  
de l'Atlantique Nord**

Conformément à la résolution 1088 du Conseil de sécurité, je vous transmets ci-joint le rapport mensuel sur les opérations de la SFOR (voir pièce jointe). Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter ce rapport à l'attention du Conseil de sécurité.

*(Signé)* George **Robertson**

## Pièce jointe

### **Rapport mensuel au Conseil de sécurité sur les opérations de la Force de stabilisation (SFOR)**

1. Au cours de la période considérée (1er au 30 septembre 2001), un peu plus de 19 500 militaires étaient déployés en Bosnie-Herzégovine et en Croatie; ils venaient de tous les pays membres de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et de 15 pays non membres.
2. Au cours de la période considérée, la situation en Bosnie-Herzégovine est restée relativement calme. La SFOR a poursuivi sa mission consistant à assurer la sécurité et la sûreté dans l'ensemble de la zone.
3. Plusieurs incidents violents se sont produits, dont la destruction de la voiture du maire serbe de Serbsko Orasje, par l'explosion d'une bombe dans ce qui constituait semble-t-il un attentat politique, une attaque à la grenade qui a endommagé une boulangerie bosnienne à Doboï, et l'explosion d'une grenade sous une voiture à Gacko, qui a blessé deux personnes.
4. La SFOR a surveillé l'intégration dans les écoles publiques d'élèves bosniens et serbes de Bosnie dans le district de Brcko. La rentrée scolaire a eu lieu le 3 septembre pour 7 000 élèves du primaire et 3 200 élèves du secondaire. Aucun incident n'a été signalé.
5. Les soldats de la SFOR ont poursuivi leurs opérations de reconnaissance et de surveillance, aux moyens de patrouilles terrestres et aériennes. Parmi les autres opérations menées, ils ont assuré la sécurité des secteurs, surveillé les forces armées des entités, mené des inspections des sites d'entreposage d'armes, apporté un appui aux organisations internationales se trouvant sur le théâtre des opérations et rassemblé des armes et munitions dans le cadre de l'opération Moisson.
6. La SFOR a également élaboré des plans d'urgence dans l'éventualité d'attaques terroristes, à la suite des attentats du 11 septembre aux États-Unis et, au cours d'une période de deux jours, du 28 au 30 septembre, a renforcé les opérations de fouille dans la zone de Visoko, qui ont donné lieu à l'arrestation de plusieurs individus et à la confiscation d'armes.

### **Coopération et respect des accords par les parties**

7. La situation sur le théâtre des opérations est restée relativement calme tout au long de la période considérée, les entités respectant dans l'ensemble les dispositions militaires de l'Accord de paix.
8. L'inspection et la vérification des sites d'entreposage d'armes reste l'une des tâches prioritaires de la SFOR. La composante croate de Bosnie de l'armée de la Fédération a repris ses activités normales. Pendant la période considérée, la responsabilité des sites d'entreposage d'armes gardés par la SFOR depuis le printemps 2001 a été transférée à la composante croate de Bosnie de l'armée de la Fédération. Le 3 septembre, la Division multinationale (sud) a entrepris le transfert d'armes et de munitions des sites d'entreposage de la Republika Srpska et de l'armée serbe de Bosnie qui n'étaient pas conformes aux mesures de sécurité applicables à l'entreposage de munitions et d'explosifs.

9. Pendant la période considérée, les soldats de la SFOR ont mené 77 inspections de sites d'entreposage d'armes : 19 visites aux sites des Serbes de Bosnie, 26 aux sites bosniens, 13 aux sites des Croates de Bosnie et 19 à ceux de la Fédération. Le 12 septembre, la SFOR a découvert une casemate appartenant aux Serbes de Bosnie à proximité de Han Pijesak dans la zone de la Division multinationale (nord) et a confisqué une petite quantité de munitions.

10. Les soldats de la SFOR ont surveillé 250 activités d'entraînement et de déplacement : 68 pour les Serbes de Bosnie, 114 pour les Bosniens, 10 pour les Croates de Bosnie et 58 pour la Fédération.

11. Au cours de la période, 706 opérations de déminage ont été surveillées, 231 pour les Serbes de Bosnie, 252 pour les Bosniens, 95 pour les Croates de Bosnie, 123 pour la Fédération et 5 pour le Ministère de l'armée de la Fédération.

### **Coopération avec les organisations internationales**

12. Dans la limite de ses capacités et conformément à son mandat, la SFOR continue de fournir une assistance aux organisations internationales se trouvant sur le théâtre des opérations, notamment la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH), le Groupe international de police (GIP), le Bureau du Haut Représentant, le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR).

13. La SFOR continue d'aider le Bureau du Haut Représentant à créer les institutions communes de la Bosnie-Herzégovine et à protéger l'Administratrice du Bureau pendant ses opérations de vérification à la Herzegovacka Banka à Mostar. À propos de l'aide au Bureau du Haut Représentant pour la réouverture des aéroports, la Bosnie-Herzégovine a repris le contrôle de l'espace aérien inférieur et intermédiaire le 14 septembre et a été habilitée par la SFOR à négocier l'utilisation de l'espace aérien supérieur avec les organisations internationales intéressées.

14. La SFOR a aidé la police locale et le Groupe international de police durant des cérémonies religieuses qui ont eu lieu à plusieurs endroits, notamment à Bugojno le 14 septembre, rassemblant 10 000 personnes, à Otaka (Sarajevo) le 22 septembre, rassemblant 4 000 personnes et à Jelic le 29 septembre, rassemblant 1 000 personnes, ainsi que lors d'une cérémonie de réinhumation à Visegrad le 29 septembre, à laquelle ont assisté plus de 400 personnes. Toutes ces cérémonies se sont déroulées dans le calme.

15. La SFOR a assuré la sécurité des activités du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie dans des zones proches d'Ozren-Podcjelovo, Miljkovic et Cancari, au cours des exhumations auxquelles il a procédé dans des charniers; ainsi qu'à Sarajevo, Foca, Prijedor, Kozarac, Goradze et Jakarina Kosa, où d'autres dépouilles ont été découvertes.

### **Déplacés et réfugiés**

16. La SFOR continue d'appuyer le HCR dans le cadre du retour de déplacés en Bosnie-Herzégovine et examine les plans du Haut Commissariat pour l'hiver. Au cours de la première moitié de l'année, 46 802 personnes sont rentrées chez elle, soit 80 % de plus qu'à la même période en 2000. Toutefois, le retour des déplacés en

Republika Srpska est lent en comparaison. Le 3 septembre, plusieurs centaines de personnes ont manifesté devant le bureau du HCR à Sarajevo pour protester contre le fait que leurs logements n'avaient toujours pas été reconstruits. On signale chaque jour des cas d'intimidation de Bosniens rentrés chez eux dans la zone de Sepak, dans le nord de la Bosnie-Herzégovine, dont des dégâts à des biens et des attentats à la grenade à main.

### **Perspectives**

17. La situation générale en Bosnie-Herzégovine demeure maîtrisée. La SFOR continue de suivre la situation à Kotorsko près de Doboj où, sur décision judiciaire, la municipalité locale a ordonné l'arrêt des travaux de construction sur 178 parcelles litigieuses attribuées à des Serbes de Bosnie.

18. Le Gouvernement est occupé à mettre en place une série de mesures visant à faire face à toute menace terroriste.

---